

VAE : “des marges de progrès”, pour les jurys de l'Éducation nationale



Parce que *“la transparence contribuera utilement au débat public sur la réussite éducative”*, comme l'estimait, à peine nommé, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, 17 rapports de l'IGEN¹ et de l'IGAENR², jusqu'ici restés confidentiels, ont été rendus publics sur le site ministériel. L'un d'entre eux³ remis fin décembre 2011, éclaire sur le fonctionnement des jurys VAE.

Principale observation : un meilleur fonctionnement des jurys dans l'enseignement supérieur que dans le second degré. D'une part, *“la constitution des jurys [du second degré] ne respecte pas la lettre ni l'esprit du texte”*, d'autre part les dits jurys restent *“très généralement dans une posture trop scolaire”*, de l'accueil du candidat jusqu'à l'annonce de la décision. Présente en filigrane dans l'exposé des lacunes, l'idée d'une difficulté d'ordre culturel de l'Éducation nationale à aborder la VAE dans une véritable perspective de valorisation de l'expérience professionnelle d'adultes. Elle paraît renforcée à l'examen du fonctionnement des jurys de l'enseignement supérieur : autant ceux-ci peinent égale-

ment à respecter la “lettre” du décret de 2002 sur la composition des jurys, autant les inspecteurs de l'IGAENR soulignent que *“la fonctionnalité des jurys n'est d'une manière générale pas entachée par ces défauts”*.

Accordant un *satisfecit* au fonctionnement des jurys de l'enseignement supérieur, les inspecteurs soulignent l'impact positif du *“travail de concertation animée par la commission VAE”* dont dispose depuis dix ans la Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue. Lieu d'échanges entre acteurs expérimentés et nouveaux entrants, cette commission apparaît tout à la fois comme un *“dispositif de formation accélérée”* et un *“creuset de coordination”*. Or, de tels échanges sont absents dans le second degré, à l'exception de l'académie de Lille, qui recourt avec un certain succès au CCREFP⁴ pour organiser le partage d'expériences entre certificateurs : *“L'observation quantitative des origines de saisine des services du médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur montre que cette académie a un ratio entre le*

nombre de saisines et le nombre de VAE nettement inférieur à la moyenne nationale”, insiste le rapport.

D'où la recommandation n° 10, invitant à l'essaiage : *“Mettre l'expérience et la pratique d'analyse du réseau universitaire au service de la formation ou du conseil aux services valideurs en charge du second degré pour diffuser cette pratique du jury de VAE, qui diffère de leur pratique actuelle non seulement dans la forme, mais dans l'appréhension du candidat et de son expérience.”* Comme le montre également la recommandation n° 4, qui invite à la *“création d'un corpus documentaire commun”* à l'ensemble des académies et sous pilotage national, l'amélioration du système passerait ainsi avant tout par l'échange de bonnes pratiques.

S'agissant des remarques générales, le rapport pointe comme *“première difficulté”* rencontrée par les inspecteurs *“l'absence de mesure du résultat final de la VAE”* : si l'on connaît bien *“le taux de validation totale ou partielle, et par déduction le taux d'échec total lors du jury de VAE”*, **suite p. 23** ▶

suite de la p. 22 ▷ l'inconnu est en revanche de mise sur *"le devenir des validations partielles"*, soulignent les auteurs en suggérant *"l'évolution de la métrologie du dispositif de VAE"* (recommandation n° 1).

À noter enfin que les inspecteurs de l'IGAENR reprennent à leur compte une remarque souvent entendue : *"La VAE s'est imposée comme un dispositif d'une utilité sociétale capitale, mais sans que son expansion quantitative soit à la hauteur des enjeux."* Reste à déterminer si les *"53 000 à 57 000 demandes annuelles de validation qui ont été examinées par des jurys entre 2007 et 2010"* relèvent effectivement d'un échec objectif. Pour sa part, Vincent Merle avait choisi dans son rapport remis fin 2008 à Laurent Wauquiez de ne pas négliger le chemin parcouru : *"En cinq ou six ans, écrivait-il, la VAE n'en est pas moins passée d'un dispositif quasi expérimental, porté par des militants, à une démarche connue du plus grand nombre et intégrée dans les politiques de gestion des ressources humaines et de qualification des salariés de très nombreuses entreprises, de branches professionnelles et de territoires."*

■ **Nicolas Deguerry**

1. Inspection générale de l'Éducation nationale.
2. Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche.
3. Rapport n° 2011-125, décembre 2011.
4. Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

 www.education.gouv.fr